

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le lundi 2 mars 2009, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minutes, à laquelle sont présents :

-2009-
MARS LE 2

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
Madame la conseillère	3- Roger Rivard
	4- Luc Ladry
	5- Isabelle Roberge
	6- Siègne Vacant

Absent : 2- LOÏC LENOIR

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.

Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Jean Binette constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09-03-3311

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Location salle des loisirs.
2. Banque d'heures – Infotech.
3. Nomination représentant négociation droit passage.
4. Soumission hydrogéologue.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la session du 2 février 2009 et du 16 février 2009 de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

09-03-3312

Il est proposé par : M. Roger Rivard

Et résolu d'en faire l'adoption.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

09-03-3313 Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby prennent connaissance de la correspondance.

Lecture de la Correspondance :

28-01-2009	UMQ	Communiqué – Plan d’intervention gouvernementale pour les centres de tri
30-01-2009	SDE	Communiqué de Presse
30-01-2009	SDE	Communiqué de Presse
29-01-2009	Gala Zenith	Communiqué de Presse
06-02-2009	Recyc-Frigo	Résultats du programme
10-02-2009	Festival Promutuel	Communiqué de Presse

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

1) Liste des comptes

09-03-3314 Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 66 078.37 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

REPRÉSENTANT A TRANSPORT ADAPTÉ

09-03-3315 Il est proposé par : M. Roger Rivard
Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme Loic Lenoir comme délégué pour assister et représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de l'Amiante Inc..

Que le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné soient autorisés à payer les frais de déplacement suite à la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

BALAYAGE DES RUES

09-03-3316 Il est proposé par : M. Roger Rivard
Que la municipalité de Beaulac-Garthby engage la compagnie "Les Entreprises SC Classique" située au 651, Route 161, Stornoway pour effectuer le balayage des rues de la municipalité.

Les travaux effectués seront au coût de 120.00\$/heure (transport inclus).

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO. 09-02-3296 – CONCERNANT LE MANDAT À L’AVISEUR LÉGAL POUR LE SITE D’ENFOUISSEMENT SANITAIRE

09-03-3317

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que la municipalité de Beaulac-Garthby annule la résolution no. 09-02-3296 concernant le mandat à l’aviseur légal pour le site d’enfouissement sanitaire.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

FORMATION – L’URBANISME – RÈGLEMENTS ET LA PROCÉDURE

09-03-3318

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à suivre la formation l’urbanisme – règlements et la procédure qui aura lieu le 11 mars 2009 à Saint-Ferdinand.

Le coût de cette formation est de 160.00 \$. Que la municipalité rembourse les frais de déplacement et de repas sur présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION PLAN DE MESURE D’URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAUAC-GARTHBY

ATTENDU QUE nous sommes tous conscients de l’importance que peut avoir un plan de mesures d’urgence bien structuré pour répondre à toute éventualité.

ATTENDU QUE nous avons mandaté R3 Solutions Inc. pour la rédaction de notre plan de mesures d’urgence.

EN CONSÉQUENCE,

09-03-3319

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que la municipalité de Beaulac-Garthby adopte le plan de mesure d’urgence déposé par la compagnie R3 Solutions Inc.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DÉSIGNATION INSPECTEUR POUR VÉRIFICATION EXPLOITATION CARRIÈRE ET SABLIERE

09-03-3320

Il est proposé par : M. Luc Ladry
Que la municipalité de Beaulac-Garthby désigne l’inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, pour agir à titre d’inspecteur mandaté pour vérifier l’exactitude des déclarations de tout exploitant de carrière et sablière.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURS « ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL » DANS LE CADRE DU PROJET D'IMPLANTATION DE PRISES D'EAU SÈCHE

09-03-3321

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby mandate la firme « Roche Ltée, Groupe-conseil » relativement au projet d'implantation de prises d'eau sèche, selon leur proposition du 16 février 2009 et d'autoriser les activités suivantes selon le budget suivant :

Un montant forfaitaire de 9 900.00 \$ plus taxes pour;

- ❖ Cueillette des informations requises auprès de la municipalité pour la réalisation du mandat;
- ❖ Relevés topographiques de chacun des cinq (5) secteurs où l'implantation de prise d'eau sèche est projetée;
- ❖ Interprétation des relevés et mise en plan de l'état des lieux;
- ❖ Analyse et concept préliminaire des infrastructures de prise d'eau sèche à mettre en place;
- ❖ Préparation des plans de réalisation des travaux projetés;
- ❖ Rédaction d'un devis technique;
- ❖ Estimation préliminaire des coûts de construction des travaux proposés;
- ❖ Préparation d'un plan de localisation à l'échelle 1 :20 000 requis pour la présentation de la demande d'autorisation au MDDEP;
- ❖ Préparation du formulaire de demande d'autorisation du MDDEP selon l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement;
- ❖ Transmission de la demande d'autorisation auprès du MDDEP.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE - MODIFICATION À LA PROGRAMMATION

ATTENDU QUE :

- la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes;
- la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

EN CONSÉQUENCE,

09-03-3322

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

ET il est résolu :

- que la municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes,

dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

- que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 27 février 2009 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- que la municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

MANDAT À LA FIRME LAFOREST NOVA AQUA – RECHERCHE EN EAU

Remis à plus tard.

NOMINATION RESPONSABLE POUR ÉMETTRE LES CONSTATS D'INFRACTION

Attendu que des infractions au règlement de nuisance, zonage, lotissement et construction sont régulièrement constatées;

Attendu que l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction en son nom;

EN CONSÉQUENCE,

09-03-3323

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que le conseil de la municipalité de Beaulac-Garthby désigne l'inspecteur municipal, Monsieur Jean-Marc Goulet afin d'émettre des constats d'infraction pour toutes contraventions au règlements de nuisance, zonage, lotissement et construction.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

TRANSFERT DE FONDS

09-03-3324

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à effectuer le transfert de fonds suivants:

DE	À	MONTANT
Descente de bateau Payante	LOISIR- ACHAT DIVERS	15 000.00 \$

Lampadaire	LOISIR- ACHAT DIVERS	5 000.00 \$
------------	----------------------	-------------

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

**NOMINATION RESPONSABLE DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC
BELLERIVE (RESTAURANT, CABANON ET GAZEBO)**

09-03-3325

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme monsieur Luc Ladry comme responsable de l'aménagement du parc Bellerive concernant les dossiers du restaurant, du cabanon et du gazebo.

Que la municipalité lui accorde un budget de 1 000.00 \$ pour mandater un firme pour l'harmonisation architectural de tous les bâtiments dans le parc.

Que le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Cynthia Gagné soit autorisé à payer les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INS PECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

09-03-3326

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'exécution des travaux pour le mois de mars 2009 tels que présentés dans la proposition de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

1. Émettre les permis et répondre aux divers dossiers.
2. Visite des dossiers (permis).
3. Opérer l'usine d'épuration.
4. Opérer la station de pompage.
5. Entretien des chemins d'hiver.
6. Entretien des cours d'hiver.
7. Transport de pierre (réserve).
8. Transport de gravier.
9. Travaux recherche eau potable.
10. Installer les blocs de ciment (brise-vague).
11. Dégager les fossés (dégel).

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1. LOCATION SALLE DES LOISIRS

09-03-3327

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que la municipalité de Beaulac-Garthby suspende la location de la salle des loisirs.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2. BANQUE D'HEURES - INFOTECH

09-03-3328

Il est proposé par : M. Roger Rivard
Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à faire l'acquisition d'une banque d'heures de 14 heures.

Le montant de cette dépense est de 955.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

3. NOMINATION REPRÉSENTATION DROIT PASSAGE

09-03-3329

Il est proposé par : M. Isabelle Roberge
Que la municipalité de Beaulac-Garthby nomme monsieur Jean-Claude Brochu et l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet pour représenter la municipalité lors de la négociation du droit de passage avec monsieur Sylvain Bergeron.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

4. DEMANDE DE SOUMISSION - HYDROGÉOLOGUE

09-03-3330

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande une soumission à la firme Arrakis, hydrogéologue pour la recherche en eau souterraine et procéder à l'identification d'une nouvelle source d'eau souterraine afin d'arrêter l'exploitation du puits de production BL/PE-02-02 dont l'eau exploitée présente une problématique de concentration en manganèse.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, directrice générale

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

09-03-3331

Il est proposé par : M. Luc Ladry

Que l'assemblée soit ajournée à mardi le 10 mars 2009 à 7 heures.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, directrice générale

Jean Binette, Maire